



CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Salle Lamoricière

Création : octobre 2014



Version 1

EN CAS DE DEPART DE FEU :

DECLENCHEZ IMMEDIATEMENT L'ALARME INCENDIE DU BATIMENT



PUIS :

ALERTE	EVACUATION	EXTINCTION/PROTECTION
<p><u>Téléphonez au 18</u></p> <p>Précisez :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <i>Votre Nom,</i><input type="checkbox"/> <i><u>Salle Lamoricière - place de la Mairie à VieilleVigne</u></i><input type="checkbox"/> <i>votre numéro de <u>téléphone</u></i><input type="checkbox"/> <i>La nature du sinistre</i><input type="checkbox"/> <i>Le nombre et l'état des blessés</i><input type="checkbox"/> <i>Les risques éventuels (stockage à proximité, gaz,...)</i> <p><u>PUIS ACCUEILLEZ LES SECOURS</u> <u>rue du château d'eau</u></p>	<p><u>Ne vous exposez pas aux fumées.</u></p> <p>L'ensemble des occupants du site rejoint le point de rassemblement situé sur le parking derrière de la mairie.</p> <p>Le responsable s'assure que les locaux ont été totalement évacués. Il rejoint le reste du groupe et ferme les portes et les fenêtres.</p> <p>Le groupe reste au point de rassemblement en attendant les secours.</p>	<p><u>Si le départ de feu est maîtrisable :</u></p> <p>Utilisez les moyens d'extinction à disposition sans prendre de risque.</p> <p><u>Si le feu n'est pas maîtrisable :</u></p> <p>Si possible et sans prendre de risque, coupez l'électricité, le gaz du bâtiment.</p> <p>Rejoignez le reste du groupe au point de rassemblement.</p>

En cas d'audition du signal sonore (cause inconnue), procédez à l'évacuation comme décrit précédemment.

Centre de secours de premier appel : CIS VIEILLEVIGNE- 6 rue du château d'eau 44116 VIEILLEVIGNE - 02 40 26 52 18

PROTEGER

Avant d'intervenir et afin d'éviter tout "sur accident", il faut écarter toute source de danger.

Pour cela, il convient de se protéger, de protéger la victime et de protéger les personnes aux alentours.

Ex : arrêter une machine dangereuse en appuyant sur son bouton d'arrêt d'urgence, éloigner un outil tranchant,....

ALERTER

Pompiers	18
SAMU	15
N° d'urgence européen	112

Message d'alerte :

- Nom de l'appelant
- Complexe Trianon - rue de trianon à Vieillevigne**
- Numéro de téléphone
- Les circonstances de l'accident
- Le nombre et l'état des blessés

**NE PAS RACCROCHER SANS AUTORISATION.
ACCUEILLIR LES SECOURS ET LES GUIDER JUSQU'AU BLESSE.**

SECOURIR

Les gestes de premiers secours doivent être réalisés par un secouriste.
Dans tous les cas quelques principes simples sont à connaître de tous :

- > *Ne jamais déplacer une victime sauf si c'est pour la soustraire à un danger immédiat et grave ou si les secours donnent des consignes particulières.*
- > *Protéger la victime du froid avec une couverture.*
- > *Réconforter la victime en attendant les secours.*

1 - CONNAISSANCE DU SITE :

Prenez connaissance et repérez les organes de sécurité du site (Visite et Plan de sécurité fourni).

Un téléphone permettant d'appeler uniquement les secours est à disposition à l'entrée principale du bâtiment.

Le point de rassemblement unique en cas d'évacuation est identifié comme étant le parking face à l'entrée principale du bâtiment.

2 - CONNAISSANCE DES CONSIGNES DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE :

- L'ensemble des issues de secours doit être accessible et facilement manœuvrable. Il faut prévoir des allées de circulation suffisamment larges menant à ces issues de secours, et les maintenir dégagées.
- L'ensemble des équipements de sécurité (extincteurs, déclencheur d'alarme...) doit être accessible et facilement manœuvrable. Il est interdit de dégrader ces équipements.
- Les portes coupe-feu munies d'un ferme-porte doivent être maintenues fermées (cuisine, local entretien, local stockage...). Les cales bloquant la fermeture ne sont pas autorisées.
- En cas d'installation de chaises en rangées, ces chaises devront être attachées les unes aux autres. Des allées de circulation doivent être maintenues en permanence afin de permettre une évacuation facile.
- Aucun véhicule ne doit stationner sur les voies d'accès aux engins de secours.
- Tout équipement produisant de la chaleur/flamme est interdit.
- Les blocs d'éclairage de secours ne doivent en aucun cas être masqués.
- En cas de présence de personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, il est important de les installer au plus près d'une issue de secours afin de faciliter leur évacuation en cas de sinistre. Leur évacuation sera organisée en amont.

3 - CONNAISSANCE DES CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE :

Les consignes sur la conduite à tenir en cas d'incendie sont à disposition dans le dossier location. Elles sont également affichées dans les locaux.

1 - CONNAISSANCE DU SITE :

Prenez connaissance et repérez les organes de sécurité du site (Visite et Plan de sécurité fourni).

Un téléphone permettant d'appeler uniquement les secours est à disposition à l'entrée principale du bâtiment.

Un défibrillateur est disponible à l'entrée principale de la salle Trianon.

2 - CONNAISSANCE DES CONSIGNES EN CAS DE PERSONNE BLESSEE OU SE PLAIGNANT DE MALAISE :

Les consignes sur la conduite à tenir en cas d'accident ou de malaise sont à disposition dans le dossier location. Elles sont également affichées dans les locaux.